YERRES

Service des Sports,
Loisirs, Jeunesse
N° TEL : 01.69.49.79.00
N/REF. : NDA/SD/SP

DECISION N°2000/65

OBJET : Convention entre la Commune d'Yerres et l'Oeuvre Universitaire du Loiret ; Séjour d'équitation à Crocq (Creuse) en avril 2000.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 Juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la Commune souhaite organiser un séjour d'équitation à Crocq (Creuse) du dimanche 9 au dimanche 16 avril 2000 pour 20 enfants,

CONSIDERANT que la proposition de l'Oeuvre Universitaire du Loiret correspond aux intérêts de la Commune,

DECIDE

De signer la convention correspondante, établie par l'Oeuvre Universitaire du Loiret d'un montant de 50 400 francs T.T.C. (7683,43 €),

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Commune, Exercice 2000 - Fonction 2 - Sous Fonction 4142 - Article 6288.

Fait à Yerres, 15 mars 2000

REÇU LE
22 MARS 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE